

Année universitaire
2024/2025

Licence

de **Géographie**

et d' **Aménagement**

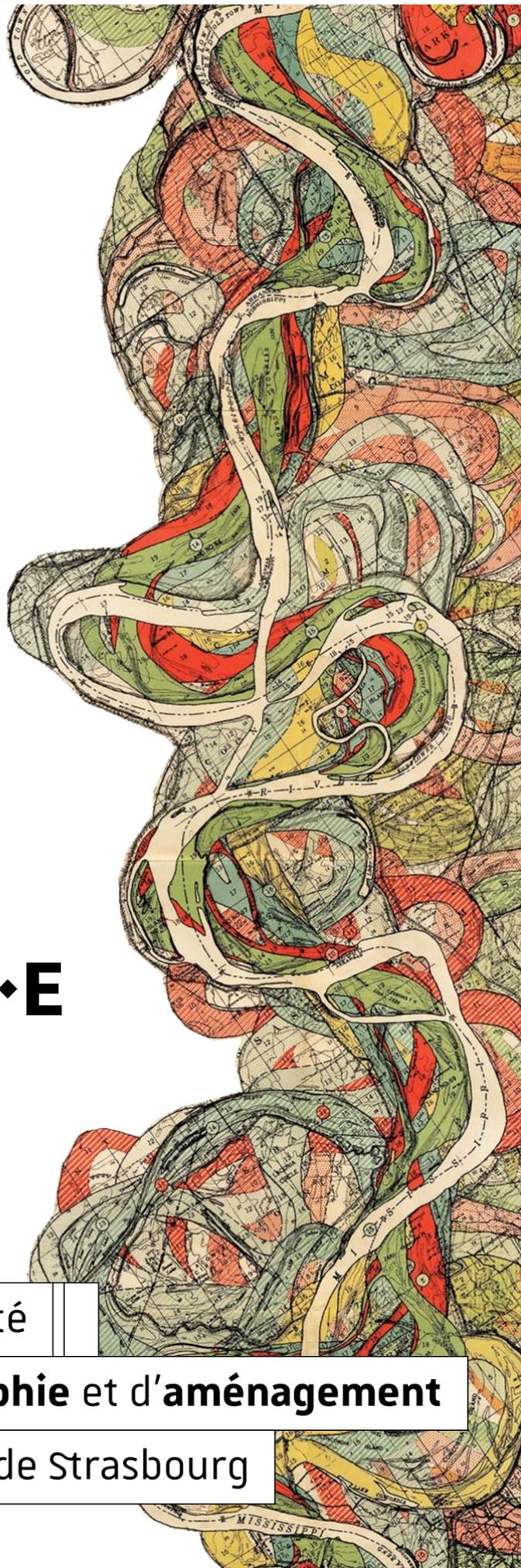
LIVRET PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTUDIANT·E



Faculté

de **géographie** et d'**aménagement**

Université de Strasbourg



Sommaire

1.	Rentrée universitaire	3
2.	Inscription administrative et inscription pédagogique	4
3.	Suivre les enseignements.....	5
4.	Participer aux évaluations des connaissances et des compétences.....	9
5.	Communiquer avec l'équipe pédagogique et la scolarité	11
6.	Les outils numériques de l'Université de Strasbourg	14
7.	Ressources informatiques et documentaires, cartotheque.....	15
8.	Partir étudier à l'étranger	16
9.	Étudiant·e·s aux profils spécifiques.....	17
10.	Harcèlement et violences sexistes, sexuelles, homophobes	18
11.	Dispositifs d'aide et d'accompagnement	19
12.	Ma carte d'étudiant·e et mes documents administratifs.....	22
13.	Réseau Alumni.....	22
14.	Règles générales des évaluations des connaissances et compétences	23
15.	Régime spécial d'études (RSE)	27

Source de l'image en page de garde :

Harold N. Fisk, 1944, *Geological Investigation of the Alluvial Valley of the Lower Mississippi River*, sheet 7, U.S. Army Corp of Engineers.

1. Rentrée universitaire

Bienvenue ! Vous intégrez en tant qu'étudiant·e à la fois **l'Université de Strasbourg** et une de ses composantes, la **Faculté de Géographie et d'Aménagement**.

L'Université de Strasbourg propose un dispositif spécial autour de la rentrée universitaire :



Outre des **guides pratiques** et un **agenda des événements**, dont le **guichet multi-services** destiné à vous épauler dans vos démarches administratives, vous trouverez à cette adresse des informations sur le logement, le transport, les bourses, le sport, la santé, les bibliothèques, la culture...

À l'occasion de la rentrée universitaire, la **Faculté de Géographie et d'Aménagement** accueille ses **étudiant·e·s de Licence** lors de **réunions d'information** durant la semaine de pré-rentrée. Lors de ces réunions sont présentés par le ou la responsable d'année le calendrier de la formation, l'architecture des enseignements et vos interlocuteurs et interlocutrices de référence.

Vous trouverez le présent fascicule et toutes les informations nécessaires au bon déroulé de votre année sur le **site de la Faculté** :



Début des enseignements

1^{er} semestre (S1) : à partir du lundi 9 septembre 2024

2^e semestre (S2) : à partir du lundi 27 janvier 2025

2. Inscription administrative et inscription pédagogique

L'**inscription administrative** s'effectue (généralement) en ligne selon la procédure décrite sur inscriptions.unistra.fr. Elle est à compléter obligatoirement par une **inscription pédagogique** qui précise les Unités d'Enseignements (UE) suivies chaque semestre. La plupart des UE sont communes à tou-te-s les étudiant-e-s ; l'inscription pédagogique enregistre vos choix pour les autres UE.

a. Organisation des semestres en UE, contenu et choix des UE

Chaque semestre de Licence est organisé en **Unités d'Enseignement (UE)**, dans lesquelles interviennent un ou plusieurs enseignant-e-s, lors de Cours Magistraux (**CM**), de Travaux Dirigés (**TD**) ou encore de **sorties de terrain**. Dans certaines UE, il peut y avoir plusieurs matières. À chaque UE est associé un nombre de crédits ECTS (bien souvent 3, parfois jusqu'à 7).

Toutes les informations sur les UE sont à retrouver dans les maquettes pédagogiques disponibles sur le site web de la Faculté : geographie.unistra.fr/formation

b. Fiche d'inscription pédagogique (fiches IP)

L'**inscription pédagogique est indispensable** en complément de l'inscription administrative pour pouvoir passer les épreuves et pour que vos notes puissent être enregistrées.

En L1

Les inscriptions pédagogiques sont faites par le service de la scolarité de la Faculté à l'exception de l'UE Langues vivantes. **Chaque étudiant-e doit obligatoirement faire la démarche de s'inscrire à une langue (anglais ou allemand)** via un questionnaire en ligne au début de chaque semestre. En accord avec le responsable d'année, les étudiant-e-s dont le français n'a pas été la langue maternelle ou d'étude peuvent choisir FLE (Français Langue Étrangère) à la place de l'anglais ou de l'allemand. Celles et ceux ayant déjà validé une ou plusieurs UE auparavant dans l'enseignement supérieur en Europe peuvent dans certains cas voir leurs notes reprises ; il faut dans ce cas demander un entretien au responsable d'année et joindre les relevés de notes attestant des résultats.

À partir de la L2

Les fiches d'inscription pédagogique sont distribuées à la réunion de rentrée et/ou disponibles à la scolarité. Elles sont à remplir obligatoirement par chaque étudiant-e.

- 1^{re} phase de restitution en semaine 2 : inscription aux UE obligatoires et optionnelles
- 2^e phase de restitution en semaine 3 : convocation des étudiant-e-s par le ou la responsable d'année pour signature de la fiche IP et inscription aux UE libres (si la maquette le prévoit)

NB : les fiches IP sont remplies début septembre pour le premier semestre et en novembre pour le deuxième semestre. L'étudiant-e qui ne restitue pas la fiche IP dans les délais impartis n'est pas admis aux séances de TD et/ou de CI.

3. Suivre les enseignements

Les enseignements sont organisés par semestres, au sein desquels prennent place des UE. L'assiduité en cours est fondamentale et un absentéisme important et non justifié est sanctionné.

a. Le calendrier universitaire

Semestre 1

Date	Semaine	Type de semaine
02/09/24	36	Pré-rentree
09/09/24	37	Cours semaine 1
16/09/24	38	Cours semaine 2
23/09/24	39	Cours semaine 3
30/09/24	40	Cours semaine 4
07/10/24	41	Cours semaine 5
14/10/24	42	Cours semaine 6
21/10/24	43	Cours semaine 7
28/10/24	44	Congés
04/11/24	45	Cours semaine 8
11/11/24	46	Cours semaine 9
18/11/24	47	Cours semaine 10
25/11/24	48	Cours semaine 11
02/12/24	49	Cours semaine 12
09/12/24	50	Cours semaine 13
16/12/24	51	Cours semaine 14
23/12/24	52	Congés
30/12/24	1	
06/01/25	2	Révisions
13/01/25	3	Cours semaine 15
20/01/25	4	Cours semaine 16

Semestre 2

Date	Semaine	Type de semaine
27/01/25	5	Cours semaine 1
03/02/25	6	Cours semaine 2
10/02/25	7	Cours semaine 3
17/02/25	8	Congés
24/02/25	9	Cours semaine 4
03/03/25	10	Cours semaine 5
10/03/25	11	Cours semaine 6
17/03/25	12	Cours semaine 7
24/03/25	13	Cours semaine 8
31/03/25	14	Cours semaine 9
07/04/25	15	Cours semaine 10
14/04/25	16	Congés
21/04/25	17	Cours semaine 11
28/04/25	18	Cours semaine 12
05/05/25	19	Cours semaine 13
12/05/25	20	Cours semaine 14
19/05/25	21	Cours semaine 15
26/05/25	22	Cours semaine 16

La Faculté de Géographie et d'Aménagement n'applique pas de semaine d'intersemestre. Plusieurs semaines de cours peuvent être dédiées à la tenue de CAC écrits.

b. Les UE de chaque semestre

L1 Géographie - Semestre 1

Les paysages en géographie	5 ECTS
Planète Terre	5 ECTS
Géographie du peuplement	5 ECTS
Qu'est-ce que la géographie ?	3 ECTS
Informatique, bureautique, préparation au PIX	3 ECTS
Méthodologie du travail universitaire	3 ECTS
UE complémentaire : Histoire contemporaine	3 ECTS
Langues Lansad	3 ECTS

L1 Géographie - Semestre 2

Géomorphologie I : les grandes formes du relief	6 ECTS
Géographie humaine et ses développements	6 ECTS
Analyse de données et cartographie I	6 ECTS
Projet professionnel personnel	3 ECTS
Projet tutoré I	3 ECTS
UE complémentaire : Psychologie sociale	3 ECTS
Langues Lansad	3 ECTS

L2 Géographie - Semestre 3

Hydrologie	3 ECTS
Climatologie dynamique	3 ECTS
Géomorphologie II : les processus de l'érosion	3 ECTS
Géographie politique	3 ECTS
Géographie économique	3 ECTS
Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) niveau 1	3 ECTS
Analyse de données et cartographie II	6 ECTS
Langue disciplinaire	3 ECTS
UE complémentaire au choix : Du rural à l'environnement Décoder le monde avec la physique Parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME)	3 ECTS

L2 Géographie - Semestre 4

Biogéographie – Structure des écosystèmes	3 ECTS
Pédologie générale	3 ECTS
Territoire, environnement et gestion I	3 ECTS
Géographie politique et sociale critique	3 ECTS
Géographie urbaine et urbanisme	3 ECTS
Géographie régionale	3 ECTS
Projet tutoré II : approche géographique régionale	6 ECTS
Langue	3 ECTS
UE complémentaire au choix : Parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME) Ateliers culturels	3 ECTS

L3 Aménagement - Semestre 5

Politiques de l'aménagement et acteurs 1	7 ECTS
Planification et foncier	3 ECTS
Méthodes – outils 1	5 ECTS
Langues Lansad	3 ECTS
Environnement, climat et risques	6 ECTS
Ouverture pluridisciplinaire (2 UE parmi 5) : Géographie politique Géographie économique Territoire, environnement et gestion II Systèmes et modèles spatiaux Autre (économie, sociologie, histoire, droit)	2x 3 ECTS

L3 Aménagement - Semestre 6

Politiques de l'aménagement et acteurs 2	7 ECTS
Transitions et développement territorial	5 ECTS
Méthodes – outils 2	5 ECTS
Atelier de terrain	3 ECTS
Langue disciplinaire	3 ECTS
Ouverture pluridisciplinaire : architecture et économie	4 ECTS
Projet professionnel et personnel	3 ECTS

L3 Géographie - Semestre 5

Projet tutoré III	3 ECTS
Les politiques d'aménagement en France	3 ECTS
Territoire, environnement et gestion II	3 ECTS
Analyse de données et cartographie III	6 ECTS
SIG niveau 2 : initiation à l'analyse spatiale	3 ECTS
Langues	3 ECTS
UE Géographie au choix (2 parmi 4) : Les phénomènes climatiques et météorologiques Systèmes et modèles spatiaux Projet interdisciplinaire en Géoarchéologie Géographie sociale critique des territoires	2x 3 ECTS
UE complémentaire au choix : Dynamiques urbaines contemporaines Histoire – Cours transpériode Décoder le monde avec la physique Notions de biologie Parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME)	3 ECTS

L3 Géographie - Semestre 6

Projet tutoré III	6 ECTS
Projet professionnel personnel	3 ECTS
Initiation à la télédétection	3 ECTS
Ressources, territoires et mondialisation	3 ECTS
Bloc Géo humaine (Réseaux et territoires Accessibilité géographique Géographie du tourisme Atelier de terrain – humaine Anglais disciplinaire) ou bloc Géo physique (Géomorphologie III : géomorphologie quantitative, systèmes morphogénétiques et aléas naturels Biogéographie appliquée Hydrologie – Dynamique fluviale Atelier de terrain – physique Anglais disciplinaire)	15 ECTS

c. Groupes de TD

La composition des groupes de TD est communiquée en début de semestre par la scolarité et les responsables d'année.

- Elle est attribuée pour l'ensemble des UE du semestre ;
- **Aucun changement n'est envisageable** sauf situation spécifique justifiée auprès du ou de la **responsable d'année**.

d. Emploi du temps

Il appartient à chaque étudiant·e **de consulter fréquemment l'emploi du temps** car des modifications peuvent intervenir à tout moment pour des raisons de disponibilité des enseignant·e-s, des salles, etc. Attention à la localisation des enseignements : les salles indiquées peuvent se trouver dans le bâtiment de la Faculté de Géographie (salle GEO 009 par exemple) comme dans d'autres bâtiments du campus (Amphi ILB A2 par exemple, soit l'amphi A2 du bâtiment Institut Le Bel). Sur monemploiutemps.unistra.fr, il est possible d'obtenir la localisation d'une salle de cours sur le campus ; il est aussi possible de se repérer correctement sur le campus via plans.unistra.fr.

e. Assiduité en cours

Il appartient à chaque étudiant·e **d'être présent·e** aux séances de cours magistraux (CM), cours intégrés (CI), travaux dirigés (TD) et aux sorties de terrain (TP), sauf justification valable. La **présence des étudiant·e-s est obligatoire en CI, TD, TP et aux sorties**. Les absences sont relevées ; un absentéisme conséquent est sanctionné par une défaillance (impossibilité de valider son semestre / son année) lorsqu'aucune justification n'est apportée.

Les absences non justifiées sont tolérées à proportion du total horaire semestriel du CI/TD/TP de chaque UE (voir tableau ci-contre). Au-delà de cette tolérance, **l'étudiant·e est déclaré·e défaillant·e à l'UE, ce qui entraîne une défaillance au semestre et à l'année.**

Total horaire semestriel de CI/TD/TP de l'UE	Tolérance
supérieur à 40 h	4 absences
De 20h à 40h inclus	3 absences
inférieur à 20 h	2 absences

La **présence des étudiant·e-s est obligatoire** aux sorties de terrain. L'étudiant·e dont l'absence à une sortie de terrain n'est pas justifiée, est déclaré·e **défaillant·e à l'UE**.

En cas de retard trop important ou répété, l'enseignant·e a la possibilité de refuser l'accès à la salle de cours. L'étudiant·e est alors considéré·e comme absent·e. Il en va de même en cas de départ non justifié pendant l'enseignement.

Pour **justifier d'une absence** pour raison médicale ou pour toute autre raison valable, il faut transmettre le justificatif d'absence au plus vite à la scolarité et aux enseignant·e-s concerné·e-s. Une absence justifiée (à temps) n'est pas comptabilisée.

f. Usage des appareils numériques

Pour des questions de respect mutuel, **l'usage des téléphones portables est strictement interdit** durant toute la durée des CM, CI, TD et TP. Durant les examens, les téléphones portables doivent être rangés éteints dans les sacs. Les contrevenant·e-s s'exposent à une procédure disciplinaire pour fraude.



Par ailleurs pour des raisons pédagogiques, **l'usage des ordinateurs portables est interdit** durant toute la durée des CM, CI, TD et TP sauf indication contraire de l'enseignant·e.



4. Participer aux évaluations des connaissances et des compétences

Les évaluations en **contrôle continu intégral** reposent sur **deux types d'épreuves, des contrôles avec et sans convocation** (respectivement dites CAC et CSC). Sauf cas spécifiques, il y a au moins 3 notes pour les UE de 3 crédits, 4 pour les UE de 6 crédits et 5 pour les UE de 9 crédits. Il n'y a **pas de rattrapage**.

a. Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

L'évaluation dans chaque UE est régie par les **MECC – modalités d'évaluation des connaissances et des compétences**. Ces modalités détaillées sont présentées en début de cours dans chaque UE, et sont publiées et consultables sur le site de la Faculté :

geographie.unistra.fr/scolarité/evaluations-contrôles-continus/

Il y est précisé, pour chaque UE de chaque semestre, le nombre d'évaluations (en général de 2 à 4), et pour chacune d'entre elles leur coefficient (généralement entre 0,1 et 0,5), leur type (écrit, oral, dossier, etc.), leur statut (CSC ou CAC) et le cas échéant leur durée.

b. Les épreuves sans convocation (CSC)

Les **épreuves sans convocation ont lieu tout au long du semestre** et sont planifiées en début de semestre par l'équipe pédagogique. La date d'un contrôle est confirmée au moins une semaine avant par l'enseignant·e concerné·e. Elle peut être modifiée dans les mêmes délais.

Chaque épreuve doit être notée et corrigée **avant** l'évaluation suivante. Il appartient aux enseignant·e·s et aux étudiant·e·s de veiller au respect de cette règle.

Ces épreuves sont obligatoires.

Une **absence non justifiée est sanctionnée par la note de zéro** à l'épreuve de CSC. En cas d'absence, une dispense ou une épreuve de remplacement (à la discrétion de l'enseignant·e) est accordée dans des cas jugés recevables et justifiés au plus vite et au plus tard 7 jours après l'épreuve, sauf cas de force majeure. Il est impératif de présenter le justificatif à l'ensemble des enseignant·e·s concerné·e·s et de transmettre le justificatif à la scolarité en précisant les épreuves concernées.

Dérogations pour les étudiant·e·s relevant d'un statut particulier

Les étudiant·e·s salarié·e·s, sportif·ve·s de haut niveau, étudiant·e·s handicapé·e·s ou en longue maladie peuvent bénéficier d'une dispense d'assiduité (CI, TD, TP) et de contrôle sans convocation. La demande est à faire auprès du ou de la responsable d'année lors des inscriptions pédagogiques et sur présentation de justificatifs (attestation employeur, certificat médical, etc.).

Il est possible de demander une dispense totale ou partielle pour certaines UE identifiées en début de semestre. Aucune dispense n'est rétroactive.

c. Les contrôles avec convocation (CAC)

Ces épreuves sont **obligatoires** pour tou·te·s. Un calendrier est diffusé en cours de semestre et vaut convocation. Les épreuves de CAC, lorsqu'elles prennent la forme d'un écrit, sont programmées en fin de semestre sur une ou des semaines banalisées à cet effet.

Lors des CAC écrits, il est **obligatoire de présenter sa carte d'étudiant·e "Mon Pass Campus Alsace"** pour pouvoir composer.

En cas d'**absence non justifiée à une épreuve avec convocation**, l'étudiant·e est **déclaré·e défaillant·e à l'UE**. Dans ce cas, le semestre et l'année ne peuvent être validés. Il ou elle devra donc repasser tous les éléments non validés l'année suivante et ne pourra pas progresser en année supérieure. En cas d'absence justifiée (cas jugés recevables et justifiés au plus tard 7 jours après l'épreuve), l'enseignant·e propose à l'étudiant·e une épreuve de substitution qui sera organisée dès que l'étudiant·e est jugé·e apte.

La correction des copies de CAC s'effectue selon le principe de l'anonymat ; voir la section suivante. Une fois corrigées, les copies de CAC peuvent être consultées en contactant l'enseignant·e concerné·e.

d. Composer avec son numéro d'anonymat

La **correction des copies de CAC s'effectue selon le principe de l'anonymat** : lors de ces épreuves, ce n'est ni le nom ni le numéro d'étudiant·e qu'il faut indiquer sur la copie mais le **numéro d'anonymat**.

C'est un droit autant qu'un devoir pour les étudiant·e·s qui garantit la neutralité dans la correction des copies. Attention le numéro d'anonymat **change chaque semestre**.

Pour obtenir son numéro d'anonymat
indispensable le jour des épreuves

ernest.unistra.fr

puis "Mon dossier" / "Justificatifs de scolarité" /
"Accéder au contenu" / "Récapitulatif des n°
d'anonymat" / "Imprimer en PDF"

e. Fraude aux évaluations, plagiat, usage des intelligences artificielles

Toute fraude ou tentative de fraude lors d'un CSC ou d'un CAC, de quelque forme que ce soit, expose l'étudiant·e à des sanctions pouvant être lourdes. Parmi les fraudes régulièrement sanctionnées figurent les **communications entre étudiant·e·s et l'usage d'un téléphone portable lors d'une évaluation écrite** ainsi que le **plagiat**. Le plagiat « consiste à s'attribuer les propos, les productions ou les idées d'autrui, sans citer la source ou l'auteur ; à s'approprier les contenus disponibles sur Internet, en format texte, audio, vidéo, image ou autre sans citer la source ou en paraphrasant de manière inadéquate » (Université Laval, 2012). L'équipe pédagogique dispose d'un **outil de détection de similitudes** qui est utilisé systématiquement pour **vérifier qu'aucun plagiat n'entache les travaux rendus** par les étudiant·e·s. Le recours irraisonné à des intelligences artificielles n'est pas plus moral et peut également être détecté et sanctionné.

f. La validation des UE, des semestres, des années

Une UE est validée définitivement lorsque la moyenne obtenue est de 10/20 ou plus.	Il y a compensation au sein de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la moyenne d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Les matières peuvent se compenser au sein d'une UE.
Un semestre est validé définitivement lorsque la moyenne de l'ensemble des UE est de 10/20 ou plus.	Il y a compensation semestrielle : même si toutes les UE ne sont pas validées individuellement, toutes les UE d'un semestre sont validées si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients respectifs, est de 10/20 ou plus.
Une année est validée définitivement lorsque les deux semestres sont validés, ou lorsque la moyenne de l'année est de 10/20 ou plus.	Il y a compensation annuelle : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres d'une même année universitaire (semestres 1-2 / 3-4 / 5-6).
La validation est définitive : il n'est pas possible d'améliorer la note acquise lors d'une éventuelle année supplémentaire de même niveau, ni de renoncer au bénéfice de ces compensations.	

g. Session de rattrapage

La Faculté de Géographie et d'Aménagement est passée en **évaluation continue intégrale** depuis 2019 ; elle consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. C'est cette pluralité qui permet à chacun·e d'avoir le maximum de possibilités de réussir une UE. **Il n'y a pas dans cette configuration de session de rattrapage.**

5. Communiquer avec l'équipe pédagogique et la scolarité

L'ensemble de l'équipe de la Faculté, personnels administratifs et enseignants·e·s, est à votre écoute pour répondre à vos questionnements, remarques, doutes et problèmes. **Identifier le bon interlocuteur ou interlocutrice pour un problème donné** simplifiera d'autant plus vite sa résolution.

a. Identifier avant tout le bon interlocuteur ou la bonne interlocutrice

Le tableau suivant récapitule **qui contacter lorsque des soucis classiques se posent.**

Tout ce qui relève de la gestion administrative de votre année relève de la scolarité. Tout problème concernant un enseignement doit être exposé et réglé en suivant le **principe de subsidiarité**. Ainsi, on évoquera d'abord le sujet avec l'enseignant·e concerné·e ; si le problème n'est pas résolu, il est possible de remonter **étape par étape** en contactant le ou la responsable d'UE, le ou la responsable d'année, etc., si la question n'est pas résolue avant.

En cas de difficulté à identifier quel est l'interlocuteur ou interlocutrice de référence, dans le doute, il ne faut pas hésiter pas à communiquer avec un·e enseignant·e ou le ou la responsable d'année. Chaque étudiant·e de L1 et L2 dispose de rendez-vous avec **un·e enseignant·e-référent·e** qui peut l'aider à clarifier des situations problématiques.

Mon questionnement, mon souci...	Je contacte...	
... relève de la gestion administrative de mes études (droits d'inscription, attestations, stages, relevés de notes, etc.)	Le service de la scolarité (par mail, téléphone, ou en m'y rendant)	
... relève du contenu d'un enseignement , d'une incompréhension sur le contenu ou d'un cours, etc.	L'enseignant·e concerné·e (par mail, ou à la fin d'un cours)	
... relève de l' organisation d'un enseignement ... relève des contrôles sans convocation , leur forme, leur date, etc.	Dans un 1 ^{er} temps...	Enseignant·e concerné·e
	Si ce n'est pas résolu...	Responsable de l'UE
	Puis si nécessaire...	Responsable d'année
	Enfin...	Directeur des Études
... concerne la justification d'une absence	Les enseignant·e·s concerné·e·s et la scolarité , par courriel (mettre le justificatif en pièce jointe)	
... concerne l' organisation des semestres , leur validation, les contrôles avec convocation , etc. ... concerne plusieurs UE ... concerne des difficultés personnelles et la prise en compte de particularités de mon profil (handicap notamment)	Le ou la responsable d'année et/ou l'enseignant·e-référent·e (L1, L2) et/ou le cas échéant la référente handicap (Aziza Amettalsi – responsable de la scolarité)	

b. Entrer en contact avec mon interlocuteur ou interlocutrice

Service de la scolarité

L'équipe de la scolarité est à votre disposition pour tout ce qui relève de la **gestion administrative de votre année**. Vous pouvez la contacter en prenant contact au préalable sur :

assistance-etudiant.unistra.fr

L'équipe de la scolarité est également à votre disposition par téléphone ou en vous rendant directement à la scolarité (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Faculté) aux heures d'ouverture.

Contacts scolarité			Horaires
Responsable du service : Aziza AMETTALSI Bureau 007 03 68 85 08 86	L1 Géographie	<i>Identité non connue à date d'impression</i>	Lundi : 09h00-12h30 / 14h-16h Mardi : Fermé Mercredi : 09h00-12h30 (fermé l'après-midi) Jeudi : 09h00-12h30 / 14h-16h Vendredi : 09h00-12h30 (fermé l'après-midi)
	L2 Géographie L3 Géographie L3 Aménagement	Zahia CHERGUI Bureau 001	

Membres de l'équipe pédagogique

Contactez vos enseignant·e·s pour tout sujet relatif au **contenu et à l'organisation des enseignements** de l'UE, aux contrôles sans convocation, etc. N'hésitez pas à aller les voir directement en fin de séance ; sinon, les adresses mail de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique sont accessibles sur le site web de la Faculté à l'adresse suivante :

geographie.unistra.fr/annuaire/

Enseignant·e·s-référent·e·s

En L1 et en L2, l'interlocuteur·trice de référence aux côtés du responsable d'année est l'**enseignant·e-référent·e** ; des entretiens obligatoires entre étudiant·e et enseignant·e-référent·e à deux reprises durant l'année, mais les échanges n'ont pas à se limiter à ces seuls entretiens si la situation le nécessite, à l'initiative de l'étudiant·e ou de l'enseignant·e.

Responsable d'année

Contactez le ou la responsable d'année pour tout sujet relatif à l'organisation et à la validation des semestres, aux contrôles avec convocation ou en cas de difficultés personnelles.

L1 Géographie	Olivier FINANCE ofinance@unistra.fr	Bureau 403 tel : 03 68 85 09 89
L2 Géographie	Patricia ZANDER patricia.zander@unistra.fr	Bureau 311 tel : 03 68 85 09 72
L3 Géographie	Joanne HIRTZEL joanne.hirtzel@live-cnrs.unistra.fr	Bureau 412 tel : 03 68 85 09 78
L3 Aménagement	Kenji FUJIKI kenji.fujiki@live-cnrs.unistra.fr	Bureau 413 tel : 03 68 85 09 68

Référente handicap

Les étudiant·e·s en situation de handicap doivent statuer de leur situation auprès de la Mission Handicap de l'Université avant toute mise en place d'un aménagement (handicap.unistra.fr). À la Faculté, ils et elles peuvent se tourner vers la **référente Handicap**, pour les aider dans les démarches, faciliter la mise en place des aménagements, faciliter la vie étudiante.

Référente handicap	Aziza Amettalsi Bureau 007 // 03 68 85 08 86 // a.amettalsi@unistra.fr
---------------------------	--

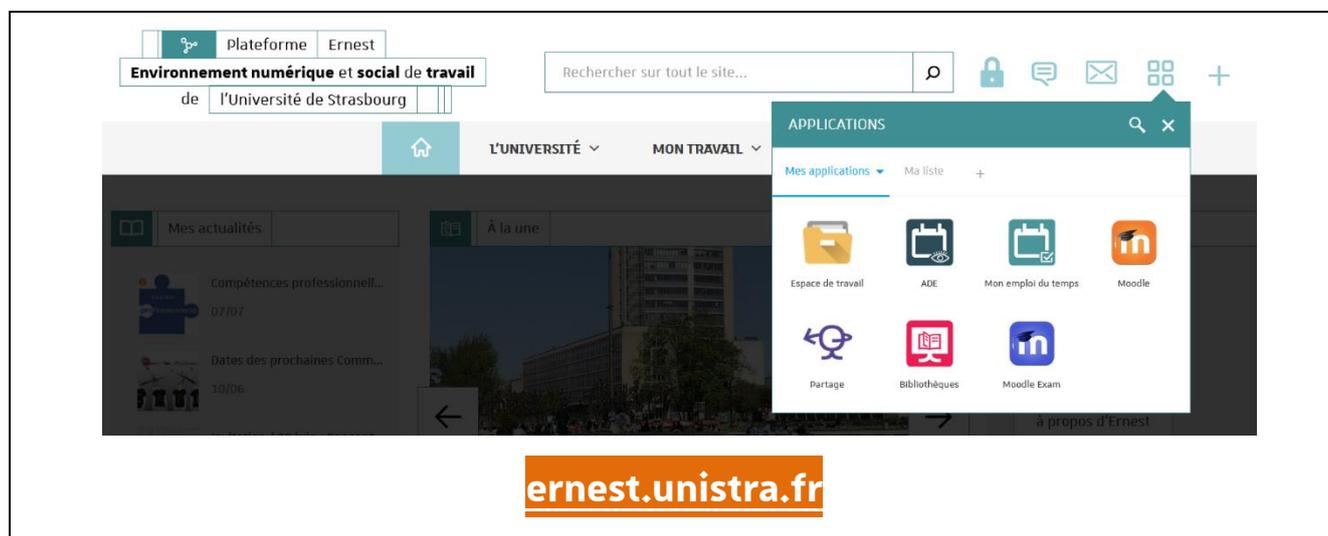
Représentant·e·s étudiant·e·s

Chaque promotion élit en début d'année universitaire deux représentant·e·s (avec si possible deux suppléant·e·s). Ils et elles font le lien entre la promotion et les enseignant·e·s, remontent les diverses demandes des étudiant·e·s auprès de l'ensemble de l'équipe pédagogique, portent notamment votre voix au **Conseil pédagogique** qui se réunit plusieurs fois par semestre. Ils et elles prennent contact avec le ou la responsable d'année et le cas échéant avec le **directeur des études (Pierre Kastendeuch** - kasten@unistra.fr) pour des sujets qui dépassent le cadre d'une UE.

6. Les outils numériques de l'Université de Strasbourg

a. ERNEST.unistra.fr

L'environnement numérique de travail de l'Université s'appelle **ERNEST**. C'est la porte d'entrée à tous les outils, applications et ressources numériques de l'Université. ERNEST permet l'accès aux **ressources pédagogiques**, à votre **boîte mail**, votre **emploi du temps**, ou encore votre **dossier administratif**.



Chaque étudiant·e y dispose d'un **compte personnel** avec son identifiant personnel et son mot de passe ; l'activation du compte ERNEST est indispensable avant la rentrée. Pour toute question à propos des services numériques de l'Université (outils numériques, usages, tutoriels, ateliers de formation...), voir services-numeriques.unistra.fr.

b. MOODLE.unistra.fr

Les enseignant·e·s de chaque UE déposent des **documents pédagogiques sur la plateforme Moodle**. Chaque matière dispose de sa propre page où figurent généralement supports du cours, exercices de TD, espace de dépôt des exercices pour évaluation, etc. Selon les cas, les étudiant·e·s sont inscrit·e·s d'office à ces pages ou doivent s'y inscrire (information donnée par les enseignant·e·s).

La plateforme est accessible via le **lanceur d'applications de ERNEST** ou directement sur :

moodle.unistra.fr

c. MonEmploiDuTemps.unistra.fr

L'**emploi du temps de chaque semaine est accessible en ligne** via l'application **MonEmploiDuTemps** (l'application **ADE** permet en plus de visualiser tous les emplois du temps de l'Université). **Il faut impérativement le consulter très régulièrement** pour vous tenir informé·e·s des changements éventuels. L'accès s'effectue via le **lanceur d'applications de ERNEST** ou bien à l'adresse suivante :

monemploiutemps.unistra.fr

d. PARTAGE.unistra.fr

Les enseignant·e·s, les responsables d'année et l'administration communiquent régulièrement des informations auprès des étudiant·e·s via votre **boîte mail personnelle de l'Unistra** (du type nom.prenom@etu.unistra.fr) ; elle **doit être consultée très régulièrement**. Elle permet d'avoir des informations sur le déroulement de votre année, les convocations aux CAC, la vie universitaire, culturelle et festive, les stages et emplois, les alumni... Elle est accessible via le **lanceur d'applications de ERNEST** ou bien à l'adresse suivante :

partage.unistra.fr

Il est **indispensable d'utiliser cette boîte mail** pour communiquer avec vos enseignant·e·s, les responsables d'année ou la scolarité (on utilise son adresse personnelle dans un cadre personnel).

e. BU.unistra.fr

Environ **vingt bibliothèques universitaires sont accessibles aux étudiant·e·s de l'Université de Strasbourg** (notamment la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg), et des **ressources sont mises à disposition en ligne**. Vous trouverez **toutes les informations** à propos de ce réseau de bibliothèques et sur les documents et ressources disponibles sur :

bu.unistra.fr

Plus d'informations sur votre bibliothèque de proximité, la **Bibliothèque de géographie et d'aménagement**, dans la section dédiée.

7. Ressources informatiques et documentaires, cartoθήque

a. Ressources informatiques

La Faculté met à votre disposition, au premier étage du bâtiment, des salles informatiques en libre-service et des salles informatiques de cours. **Il revient à chacun de veiller au matériel ; boissons et nourriture y sont interdites**. Pour toute demande concernant les ressources informatiques, vous pouvez contacter le service informatique (par courriel et visite aux heures d'ouverture).

Service informatique	Responsable : Marc Fleck Bureau 103 // geo-info@unistra.fr Horaires : inconnus à la date d'impression
-----------------------------	---

b. Cartothèque

La cartothèque conserve et met à disposition des cartes topographiques, géologiques et des cartes anciennes. Elle se situe au deuxième étage de la Faculté, **salle 206**. Vous pouvez y emprunter des cartes sur présentation du **Pass Campus Alsace** et d'un **tube à carte** disponible dans le commerce.

Cartothèque	Responsable : Nathanielle Hess Salle 206 // nathanielle.hess@unistra.fr Horaires : inconnus à la date d'impression
--------------------	--

c. Bibliothèques

Une **vingtaine de bibliothèques** sont accessibles aux étudiant·e·s de l'Université de Strasbourg (incluant la BNU - Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg) pour y effectuer des recherches documentaires, des emprunts d'ouvrages et autres ressources et pour y travailler.

Vous trouverez **toutes les informations** à propos de ce réseau de bibliothèques et sur les documents et ressources disponibles sur :

bu.unistra.fr

Votre bibliothèque de proximité, la **Bibliothèque de géographie et d'aménagement** est un centre de ressources documentaires en **géographie physique, géographie humaine et aménagement**, sur deux niveaux. À l'étage, une grande salle de lecture est consacrée aux ouvrages, aux manuels, mémoires et atlas. Les périodiques en cours et les thèses sont en libre-accès au rez-de-chaussée. Les personnels de la bibliothèque proposent une assistance aux lecteur·trice·s et des formations à la recherche documentaire dans les ressources en ligne.

Bibliothèque de géographie et d'aménagement		
Responsable : Nadège Brandler 03 68 85 08 97 bu-geographie@unistra.fr  bu_geographie_unistra	Accès : bâtiment situé à l'arrière de la Faculté, accès par la passerelle à l'extrémité du couloir du rez-de-chaussée de la Faculté	Horaires : Du lundi au jeudi de 9h à 19h, le vendredi de 9h à 17h. Horaires adaptés lors des périodes de vacances.

8. Partir étudier à l'étranger

La Faculté de Géographie et d'Aménagement a développé de **nombreux partenariats internationaux** pour la mobilité étudiante.

a. Partir à l'étranger pendant un semestre, une année ou pour un stage

Dans le cadre du programme **ERASMUS+**, douze destinations européennes vous sont proposées :



Allemagne (Berlin, Dortmund, Dresden, Freiburg, Kiel), **Autriche** (Vienne),
Espagne (Valence), **Finlande** (Joensuu), **Grèce** (Athènes),
Italie (Milan), **République Tchèque** (Prague), **Royaume-Uni** (Newcastle)

La Faculté a également signé un partenariat avec les Universités de São Paulo (Brésil), Constantine 3 (Algérie), Santiago du Chili (Chili) et Mendoza (Argentine). En outre, près d'une centaine d'autres destinations hors Europe sont possibles via des **accords de coopération** de l'Université de Strasbourg. Enfin, les programmes **EUCOR** et **EPICUR** permettent de suivre des enseignements dans des universités du Rhin Supérieur (Bâle, Fribourg-en-Brigau et Karlsruhe).

b. Préparer son séjour à l'étranger pendant 1 semestre, 1 an, ou 1 stage

Des réunions d'information sont organisées au sein de l'Université et par la Faculté de Géographie et d'Aménagement, tout particulièrement pendant **la semaine de la mobilité internationale en octobre**. Ces réunions sont notamment l'occasion d'entrer en contact avec des étudiant·e·s ayant déjà fait l'expérience d'une mobilité et préparer une mobilité ultérieure. Pour une mobilité lors d'une année universitaire donnée, les dossiers doivent être déposés le mois de janvier précédent pour les mobilités hors Erasmus+, en février/mars pour les mobilités Erasmus+. Une mobilité par cycle universitaire est possible.

Pour plus d'informations :

geographie.unistra.fr/international

Coordination des projets de mobilité	Carmen De Jong Contact : Bureau 314 // carmen.dejong@live-cnrs.unistra.fr
---	---

9. Étudiant·e·s aux profils spécifiques

Étudiant·e·s qui se réorientent en Géographie

Certaines UE validées précédemment dans le supérieur en Europe peuvent **éventuellement être réintégrées**. Contacter votre responsable d'année dès le mois de septembre.

Étudiant·e·s en situation de handicap (temporaire ou durable) ou ayant des troubles de type "DYS"

Il y a des moyens et des adaptations possibles pour vous permettre d'étudier ou passer vos examens dans les meilleures conditions. Des **conditions particulières d'examen** peuvent être prévues pour les CAC ou des **aides humaines et technologiques** spécifiques.

Contactez votre responsable d'année et la **référente handicap de la Faculté** (Aziza Amettalsi ; a.amettalsi@unistra.fr). Ils et elles pourront vous aider à établir les démarches auprès de la Mission Handicap de l'Université de Strasbourg qui seule acte la mise en place d'aménagements éventuels, via le formulaire suivant : amenagements-handicap.unistra.fr. Il est néanmoins important de vous signaler auprès de votre responsable d'année et de la référente handicap au préalable pour un suivi de votre situation, dès le mois de septembre.

Étudiant·e·s salarié·e·s ou sportif·ve·s de haut niveau

Une **dispense d'assiduité et/ou de contrôle continu** peut être mise en place. Contacter votre responsable d'année dès le mois de septembre.

Étudiant·e·s étranger·e·s

Des aménagements peuvent être mis en place comme par exemple la possibilité d'utiliser un **dictionnaire bilingue** au moment des CAC. Les cours de Langues (Anglais ou Allemand) peuvent être remplacés par du FLE (**Français Langue Étrangère**) en L1. Contacter votre responsable d'année dès le mois de septembre.

10. Harcèlement et violences sexistes, sexuelles, homophobes

L'Université n'est à l'abri ni du **harcèlement sexuel** ni des **violences sexistes** ou **homophobes**. Ces situations ne sont **pas acceptables**. L'Université est un **lieu d'épanouissement, pas de discriminations et de violences**.

Plusieurs interlocuteurs et interlocutrices peuvent vous aider si vous vous trouvez dans une des situations mentionnées ; vos responsables d'année peuvent vous orienter.

Cellule d'écoute et d'accompagnement de l'Université de Strasbourg

Victime ou témoin, la cellule a été mise en place pour aider à mettre des mots sur ce qui vous arrive, pour en parler à des professionnels, pour vous accompagner, et pour vous aider à faire connaître votre situation à l'établissement si vous le souhaitez.

Plus d'informations et contact :

violences-sexistes.unistra.fr

violences-sexistes@unistra.fr

Derrière cette adresse, des médecins, psychologues et assistantes sociales vous répondent rapidement.

Notez également que vous pouvez joindre la Vice-présidente "Égalité, parité, diversité" Isabelle Kraus à l'adresse suivante : egalite-parite@unistra.fr



Hors Université : Association SOS Aide aux habitants

Association reconnue et conventionnée avec l'Université. Le service d'aide aux victimes de l'association vous offre accueil, écoute, information, soutien et accompagnement dans les démarches, de manière gratuite et confidentielle. Les juristes et psychologues de l'association proposent une information juridique pour vous aider dans les démarches et un soutien psychologique pour vous aider à mettre des mots sur vos maux.

Informations	sos-aide-aux-habitants.fr/aide-aux-victimes // 03 88 79 79 30
et contact	15 rue Schulmeister 67100 Strasbourg // secretariat@sos-aide-aux-habitants.fr

Hors Université : Association Ru'Elles

Association luttant contre les violences sexistes et sexuelles dans les espaces publics. Informations et contact : ruelles-strasbourg.fr

11. Dispositifs d'aide et d'accompagnement

En cas de **difficultés en début ou en cours d'année**, différents dispositifs existent pour vous épauler. Quel que soit le type de difficulté rencontrée (études, santé, précarité...), **n'hésitez pas à en parler**, à vos enseignants, à votre responsable d'année, **des aménagements peuvent être envisagés**.

a. Difficultés dans les études

Les **premiers interlocuteurs** en cas de difficultés dans vos études doivent être **vos enseignant-e-s**. En complément de leur soutien direct, plusieurs **ressources et dispositifs** peuvent être mobilisés.

Ressources MoodleAIR "Aide à l'intégration et à la réussite"

Comment prendre des notes efficacement en cours ?
Comment apprendre à gérer son temps ? Comment lire et se relire efficacement ?
Quels outils peuvent m'aider dans mes révisions ?

MoodleAIR est **la plateforme pédagogique numérique** de l'Université destinée au **soutien à la réussite étudiante**. Vous y trouverez des modules en ligne (des vidéos, des conseils, des exemples concrets) pour vous épauler. En bref pour se motiver à réviser, mieux se concentrer, critiquer un texte, préparer un oral ou travailler en groupe, rendez-vous sur :

aidealareussite.unistra.fr

Accompagnement individuel "soutien à la réussite"

En complément de la plateforme MoodleAIR, des **conseillers à la réussite de l'Université peuvent venir en soutien**. Afin de vous aider dans vos études (gestion du temps, gestion des émotions, faire face à la procrastination, mieux se concentrer, se remotiver, prendre confiance en soi, accompagnement psychologique...), Didier Tossé et Carine Jeangeorge vous reçoivent en entretiens individuels.

Pour **prendre rendez-vous** : aidealareussite.unistra.fr/course/view.php?id=52

Difficultés en Français – Plateforme Écri+

La maîtrise du français écrit est **indispensable à la réussite universitaire**, mais aussi à l'insertion sociale et professionnelle. La **plateforme Écri+ vise à développer les compétences en français écrit** des étudiant-e-s. Que ce soit pour **faire un point sur vos compétences en Français écrit** ou en cas de **difficultés à tous les niveaux de l'élaboration du discours** (de l'orthographe grammaticale jusqu'à la rédaction de texte), n'hésitez pas à vous saisir de ce dispositif. Vous y trouverez des ressources d'évaluation et de diagnostic, de remédiation et de formation, et de certification. Rendez-vous sur :

ecriplus.fr

Accompagnement en L1

Un **dispositif spécifique d'accompagnement** est mis en place en L1 à la Faculté de Géographie et d'Aménagement. Des **ateliers** sont mis en place pour vous aider dans différentes dimensions, notamment la prise en main des outils informatiques. Le **dispositif des enseignant·e·s référent·e·s est mis en place** en L1 et en L2. Dans ce cadre, des entretiens individuels seront réalisés à des moments-clés de l'année. Ces entretiens, s'ils sont obligatoires, sont surtout l'occasion de faire part d'éventuelles difficultés, de tout ordre. N'hésitez pas à vous en saisir.

Tuteurs et tutrices étudiant·e·s

Des **étudiant·e·s de la Faculté de Géographie et d'Aménagement des années supérieures peuvent vous aider** en cas de difficultés dans une ou plusieurs UE, ou sur certaines compétences-clés. Mettre en forme un exercice évalué, utiliser un tableur Excel, construire le plan d'un commentaire, comprendre les figurés d'une carte topographique, construire une carte thématique... **N'hésitez pas à les contacter** ; leur identité et leurs contacts vous seront indiqués en octobre et en février.

Ressources en ligne de l'IDIP

En complément l'Institut de développement et d'innovation pédagogiques (IDIP) de l'Université de Strasbourg propose un guide de la Méthodologie du Travail Universitaire avec des conseils et ressources pour se motiver, se concentrer, organiser son travail, analyser un document, résumer de l'information, organiser ses idées ou encore réviser. Lien d'accès : <https://idip.unistra.fr/2018/08/23/telechargez-le-guide-de-la-methodologie-de-travail-universitaire/>

b. Difficultés dans la vie étudiante, solitude

Étudiant·e·s Relais-Cité

Ces **étudiant·e·s accompagnent les étudiants logés en cités universitaires** qui pourraient rencontrer des difficultés dans les études, mais aussi face aux idées noires, au stress, à l'anxiété, aux difficultés, à des problèmes familiaux... N'hésitez pas à y faire appel. Renseignement directement au sein des cités universitaires.

Association Younited

L'association Younited a été récemment créée et chartée par l'Unistra fin 2023. Elle vise à lutter contre la solitude étudiante en **permettant aux étudiant·e·s de se rencontrer facilement**, et ce, peu importe s'ils et elles sont introverti·e·s ou très sociables. L'association est présente sur instagram : [instagram.com/younitedfr/](https://www.instagram.com/younitedfr/)

FEU - Forum d'entraide universitaire

Application de **mise en relation des étudiant·e·s de l'Unistra** autour de leurs compétences et centres d'intérêts. Échanges autour des cours, pratique d'une langue avec un·e natif·ve, discussion cinéma, musiques, séries, jeux... feu.unistra.fr

c. Questions d'orientation

L'Espace Avenir

L'Université propose **une équipe de conseiller·e·s** pour vous aider à trouver un emploi, un stage, mais aussi pour vous guider en cas de difficultés dans vos études, en vous proposant des solutions (passerelles, réorientation...) si vous décrochez.

Erreur d'aiguillage, doutes... Le cursus choisi ne vous correspond pas ? Vous souhaitez vous réorienter. Pas de panique, rien de grave. **Restez positif et passez à l'action !** L'Espace Avenir vous accompagne dans votre réflexion, avec ou sans rendez-vous.

Contact et informations sur :

espace-avenir.unistra.fr

d. Santé, y compris psychologique, et isolement

En cas de soucis de santé (y compris psychologique) ou d'isolement, des **médecins et psychologues sont à votre écoute** et peuvent vous aider.

Service de Santé Étudiante (SSE) de l'Université de Strasbourg

Le SSE est le **centre de médecine préventive** où vous trouverez une équipe pluridisciplinaire de médecins, infirmières, psychologues et assistantes sociales. Dépistage, vaccination, avis médicaux, certificats d'absence, aménagement des conditions d'examen suite à un accident, certificat d'aptitude au sport, consultation gynécologique, diététique, tabacologique... Service gratuit et en toute confidentialité.

Contact : sante.unistra.fr // sante.etudiants@unistra.fr // 03.68.85.50.24

Centre d'Accueil Médico-Psychologique de l'Université de Strasbourg (CAMUS)

Pour toute **aide psychologique d'urgence**, en cas d'idées noires, angoisses, problèmes d'isolement / solitude, problèmes familiaux... Vous pourrez rencontrer des psychologues, psychiatres et assistantes sociales du CAMUS. En complément, des centres médico-psychologiques (CMP) sont à disposition un peu partout dans le 67.

Contact : camus67.fr // 03.88.52.15.51

Dispositif Santé Psy Étudiant

Ce dispositif d'**accompagnement psychologique destiné aux étudiant·e·s** permet à chacun·e de bénéficier de **12 séances totalement gratuites** avec un·e psychologue exerçant en cabinet (en consultation ou téléconsultation). Il suffit d'une lettre d'orientation du médecin traitant ou du SSE.

Informations et démarche à suivre : santepsy.etudiant.gouv.fr

e. Précarité économique, précarité sociale

Assistances sociales du CROUS

Les **assistances sociales du CROUS** aident les étudiant·e·s en difficulté à trouver des solutions pour faire face à des situations difficiles et améliorer leurs conditions de vie et d'études. Les rendez-vous se prennent en ligne sur : mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr. Choisir "Crous de Strasbourg" puis "Service social" et "Strasbourg" pour afficher la liste des créneaux de rendez-vous et veiller à choisir l'assistante sociale en charge des étudiant·e·s de notre Faculté (à date d'impression : Madame Dyduch).

AGORAÉ

Les **AGORAÉ** sont des épiceries sociales et solidaires destinées aux étudiant·e·s et gérées par les étudiant·e·s ; ces épiceries peuvent permettre lors de difficultés économiques de disposer d'aliments variés et de qualité à faible coût. Plus d'informations : afges.org/agorae

12. Ma carte d'étudiant·e et mes documents administratifs

Ma carte d'étudiant·e : le "Pass Campus Alsace"

La carte d'étudiant·e ou "Pass Campus Alsace" est à récupérer directement à la scolarité de la Faculté dans les semaines suivant la rentrée. Après la première inscription, la carte n'est pas rééditée mais une pastille autocollante annuelle est à y apposer. En cas de perte ou de vol, rendez-vous sur le formulaire suivant : <https://demandes.passcampus.fr/unistra/carte-perdue-volee>

Mon certificat de scolarité, mes résultats d'examens

Rendez-vous sur ERNEST, onglet "Mon dossier". C'est un onglet "administratif" qui donne accès à la gestion de son dossier personnel universitaire (inscriptions/réinscriptions, résultats d'examens, emploi du temps et personnalisation de son emploi du temps, inscriptions aux activités sportives) et gestion de son compte ERNEST. Les relevés de notes sont disponibles à la scolarité après la tenue du jury de validation des résultats en fin de semestre.

13. Réseau Alumni

Le Réseau Alumni, c'est le réseau des diplômé·e·s et des personnels de l'Université, qui permet :

- d'accéder à l'annuaire des **ancien·ne·s diplômé·e·s**
- de déposer son **Curriculum Vitae** et accéder à la CVthèque
- de contacter des **expert·e·s et des professionnel·le·s** de tous secteurs économiques
- de participer aux **événements** du réseau Alumni, dont les Journées Alumni

Inscription et accès :

alumni.unistra.fr

14. Règles générales des évaluations des connaissances et compétences

1. Dispositions générales

L'inscription administrative est obligatoire. Elle se fait de préférence en ligne ou auprès de la scolarité de la Faculté de Géographie et d'Aménagement. Dans le cas des étudiants à cheval sur plusieurs années, elle se fait systématiquement en année inférieure.

L'inscription pédagogique est obligatoire. Elle se fait par le biais de la fiche d'inscription pédagogique (sauf en L1). L'étudiant qui ne restitue pas la fiche IP (Inscription pédagogique) dans les délais impartis n'est pas admis aux séances de TD et/ou de CI. Dans le cas des étudiants à cheval sur plusieurs années, une fiche IP doit être remplie pour chaque semestre suivi et restituée aux enseignants responsables d'année.

La présence aux CI, TD et sorties de terrain est obligatoire, sauf dans les cas de dispense pour des étudiants bénéficiant d'un profil spécifique (cf. point 2.1). Un contrôle d'assiduité est instauré.

2. Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences à la Faculté de Géographie et d'Aménagement repose sur une **évaluation continue intégrale, exception faite du Master Urbanisme et Aménagement**, qui reste sous le régime du contrôle terminal. L'évaluation continue intégrale consiste en des évaluations multiples et diversifiées, réparties tout au long du semestre. Les évaluations doivent permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées par l'UE.

2.1. Dispenses pour les étudiants à profils spécifiques

Les étudiants à profils spécifiques (salariés, sportifs de haut niveau, handicapés, élus aux Conseils de l'Université, chargés de famille...) peuvent, en accord avec le responsable pédagogique de l'année, obtenir dans la mesure du possible des **aménagement de leur emploi du temps et des dispenses d'assiduité**, totales ou partielles, à certaines UE (étudiants dits DCC). Cette dispense d'assiduité implique une dispense pour les épreuves dites sans convocation (ou contrôle continu en Master UA) de ces UE. Ces dispenses doivent être consignées dans la fiche d'inscription pédagogique.

2.2. Nombre d'épreuves par Unités d'Enseignement

L'élément de base de l'évaluation est l'UE. La **nature et la durée des épreuves** sont définies en fonction des **objectifs pédagogiques**, du **nombre d'ECTS** et/ou du **nombre d'enseignements** qui composent l'UE.

Un minimum de 3 notes par UE de 3 crédits ECTS, 4 pour les UE de 6 crédits et 5 pour les UE de 9 crédits est imposé en Licence, sauf cas exceptionnel, pour permettre une véritable progression de l'étudiant. Une exception peut s'appliquer aux UE spécifiques qui en font la demande, après validation par le conseil pédagogique de la Faculté. Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50% de la note finale de l'UE.

Cette règle ne s'applique pas en Master. Dans les cas où l'évaluation ne repose que sur 2 notes, comme c'est souvent le cas, chacune contribuera pour 50% de la moyenne de l'UE.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont précisés dans le tableau des modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) élaborées dans le cadre du Conseil Pédagogique et votées par le Conseil de Faculté.

2.3. Organisation des évaluations

Dans le cadre de l'évaluation continue intégrale, chaque épreuve doit obligatoirement être corrigée et notée dans un délai raisonnable et en tout état de cause avant l'évaluation suivante. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement. Cette disposition est facultative mais vivement conseillée pour le régime du contrôle terminal en Master UA. Pour les contrôles avec convocation (et contrôles terminaux), la consultation des copies se fait à la demande de l'étudiant auprès de l'enseignant concerné.

Les évaluations s'organisent de la manière qui suit :

- Dans le cas de l'**évaluation continue intégrale**, les évaluations reposent sur deux types d'épreuves, **avec et sans convocation** ;
- Dans le cas du **contrôle terminal**, les évaluations reposent sur deux types d'épreuves, le **contrôle continu** et le **contrôle terminal**.

2.3.1. Contrôles avec convocation (contrôle terminal en Master UA)

Ces épreuves sont obligatoires pour tous les étudiants, y compris ceux bénéficiant d'une dispense d'assiduité et qui ne sont pas assujettis aux contrôles sans convocation. Le planning des contrôles avec convocation est affiché au cours des trois premières semaines du semestre. Ces épreuves ont lieu lors des dernières semaines du semestre. Exceptionnellement, si des modifications doivent être apportées en cours de semestre, elles seront communiquées obligatoirement 15 jours avant l'évaluation. Les copies étant anonymes, les étudiants doivent obligatoirement se munir de leur numéro d'anonymat. La carte d'étudiant doit être présentée aux surveillants en début d'épreuve.

Absence aux épreuves avec convocation (et contrôle terminal)

La présence à ces épreuves est obligatoire pour tous les étudiants. En cas d'absence à une épreuve avec convocation (ou contrôle terminal en Master UA), l'étudiant est déclaré défaillant au semestre quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Une épreuve de substitution/remplacement peut être accordée par le responsable d'année ou l'enseignant, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes : convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du responsable d'année et du service de scolarité par un justificatif original présenté dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

En cas d'épreuve de substitution, l'enseignant responsable de l'UE en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale.

2.3.2. Contrôles sans convocation (contrôle continu en Master UA)

Les épreuves sans convocation sont planifiées en début de semestre par l'équipe pédagogique de la formation sous l'autorité du directeur des études et des responsables d'année. Cette organisation permet d'éviter une trop grande concentration d'épreuves sur certaines semaines et garantit la cohérence des plannings. A cet effet, la règle retenue est la suivante : une semaine ne peut comporter plus de trois contrôles sans convocation et un maximum de deux contrôles sans convocation par jour est retenu. En cours de semestre, la date d'un contrôle est confirmée au moins une semaine avant par l'enseignant.

Les modalités d'évaluation (oraux, exercices sur table, devoirs à la maison...) sont définies dans le tableau des MECC. Les évaluations en salle en temps limité sont réalisées, dans la mesure du possible, sur les créneaux d'enseignement habituels de l'emploi du temps.

Absence aux épreuves sans convocation (et contrôle continu)

En cas d'absence, l'étudiant doit impérativement présenter un justificatif à l'enseignant concerné puis le déposer ou l'envoyer au service de scolarité (à la personne responsable de l'année concernée) dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés à compter du jour prévu pour l'évaluation, sauf cas de force majeure. Au dos du certificat seront indiquées le nom de l'UE et de l'enseignant, la date et l'heure de l'épreuve concernée.

À défaut de justification recevable, **l'étudiant est sanctionné par la note zéro à l'épreuve.**

Les justifications d'absence recevables sont les mêmes que celles s'appliquant aux contrôles avec convocation. En cas d'absence justifiée, l'étudiant est dispensé et il n'est pas tenu compte de la note manquante dans le calcul de la moyenne du bloc pédagogique concerné.

Une **dispense totale ou partielle de présence** aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes :

- **dispense totale** : les étudiants relevant d'un statut particulier peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation.
- **dispense partielle** : une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation de certaines UE peut être accordée pour des raisons jugées recevables par le responsable de l'UE, en coordination avec le responsable d'année.

Dans tous les cas, ces dispenses sont accordées au moment du rendu de la fiche d'inscription pédagogique, en début de semestre. Cette demande peut exceptionnellement intervenir en cours de semestre par modification de la fiche IP. Ce changement de statut n'étant pas rétroactif, les notes déjà obtenues sont conservées.

L'absence à toutes les évaluations d'une UE équivaut à une défaillance à l'UE.

2.4. Règles de compensation et de validation des UE et des semestres

Les paragraphes suivants concernent **la licence et tous les masters**.

- Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Les UE acquises ne peuvent plus être représentées.
- Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées l'année suivante si la réinscription est autorisée. Le jury de semestre est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Les paragraphes suivants ne concernent que la **licence**.

- Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2 (1^e année), ou entre les semestres 3 et 4 (2^e année), ou entre les semestres 5 et 6 (3^e année). C'est le jury d'année qui se prononce sur la validation par compensation de deux semestres immédiatement consécutifs.
- Au niveau du diplôme, lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. Dans ce cas de figure uniquement, l'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

3. Règles de progression en année supérieure

En Licence, pour accéder à l'année supérieure (N+1), l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours (N).

Dans le cas d'un seul semestre non validé, le passage conditionnel en année supérieure reste exceptionnellement possible avec accord du jury.

Dans tous les cas, l'inscription administrative se fait dans l'année N, une fiche d'inscription pédagogique est remplie pour chacun des semestres suivis (N et N+1). Les UE suivies en année supérieure sont soumises à l'approbation du responsable d'année au moment de la signature de la fiche d'inscription pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N (présence en TD, contrôles sans convocation). Enfin, un étudiant ne peut en aucun cas s'inscrire en troisième année de licence s'il n'a pas validé la première année de licence.

Les règles de progression ci-dessus concernent la licence mais ne s'appliquent pas au master en raison du caractère sélectif de l'accès à la seconde année de master. Les deux semestres de la première année de master doivent donc être validés pour pouvoir s'inscrire en seconde année de master, sauf cas exceptionnel.

4. Déroulement des examens

La présentation à chaque épreuve de la carte d'étudiant est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

En cas d'épreuve en amphithéâtre, le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Lors de chaque épreuve anonymée (contrôles avec convocation et contrôles terminaux), l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui a été fourni au moment de son inscription.

Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la première heure de l'épreuve, ou avant la moitié de la durée de l'épreuve lorsque celle-ci est inférieure ou égale à une heure.

Les candidats retardataires ne peuvent plus accéder à la salle d'examen une fois le premier étudiant sorti (cf. supra).

Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou traducteur électronique sauf mention contraire sur le sujet d'examen ou autorisation particulière. L'usage des téléphones portables est interdit pendant toute la durée des épreuves. Les appareils doivent impérativement être éteints et hors de portée pendant les épreuves.

15. Régime spécial d'études (RSE)

Le régime spécial d'études vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant·e. Dans le cadre de sa mise en œuvre de ce régime, et parmi les aménagements listés sur unistra.fr/rse, la formation propose les aménagements suivants :

Aménagement des horaires d'enseignement ■ Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant·e est prioritaire dans le choix du groupe de TD. Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant·e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation. L'étudiant·e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride.

Dispense d'assiduité ■ Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant·e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

Attribution d'un régime long d'études ■ Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant·e bénéficie d'un étalement des études.

Dispense de contrôle continu ■ L'étudiant·e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

Sessions spéciales d'examen ■ La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

Régime spécifique de conservation des notes ■ La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Nombre d'évaluations par UE ■ À l'exception des UE qui contiennent des Épreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant·e et des remédiations entre les évaluations.



Emploi
Du temps

monemploiदutemps.unistra.fr



Ressources
pédagogiques

moodle.unistra.fr



Plateforme Ernest

Environnement numérique et social de travail

de l'Université de Strasbourg

ernest.unistra.fr



Boîte
mail

partage.unistra.fr



Bibliothèques
universitaires

bu.unistra.fr



Faculté

de **géographie** et d'**aménagement**

Université de Strasbourg

Faculté de Géographie et d'Aménagement

3 rue de l'Argonne

67083 Strasbourg Cedex

Tel. +33 (0)3 68 85 09 46

geographie@unistra.fr

geographie.unistra.fr